

**Argenta Pensioenspaarfonds (en abrégé ARPE)**  
Fonds commun de placement à capital variable de droit belge  
Fonds d'épargne-pension  
Géré par Arvestar Asset Management SA  
Rue Guimard, 19-1040 Bruxelles  
RPM Bruxelles 0700.529.248

## Avis aux participants

Le Conseil d'Administration d'Arvestar Asset Management SA, société de gestion d'Argenta Pensioenspaarfonds (ci-après le Fonds) informe les participants que des précisions sont apportées au prospectus et aux informations clés pour l'investisseur (KIID).

### 1. Modification des objectifs du Fonds

Objectif actuel du Fonds	Nouvel objectif du Fonds
L'objectif d'investissement du Fonds consiste dans la composition d'un portefeuille qui réponde à toutes les exigences d'un fonds d'épargne pension belge (troisième pilier) et dans lequel le rendement total sur une longue durée par une gestion équilibrée est optimisé. Dans cette perspective sont principalement sélectionnés des investissements dont le rendement où la plus-value apporte sur le long terme une croissance de la valeur d'inventaire et dont une dispersion adéquate qui limite le risque de perte. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au Fonds, ni à ses participants. Il s'agit d'un fonds géré activement. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.	L'objectif d'investissement du Fonds consiste dans la composition d'un portefeuille <b>dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</b> , répondant à toutes les exigences d'un fonds d'épargne-pension belge (troisième pilier) et dont le rendement total à long terme est optimisé par une gestion équilibrée. À cette fin, le Fonds sélectionne principalement des investissements susceptible de générer une augmentation à long terme de la valeur d'inventaire par leurs revenus ou leurs hausses de cours, avec une diversification adaptée permettant de limiter le risque de perte. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au Fonds ni à ses participants. Il s'agit d'un Fonds géré activement. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

### 2. Précisions dans le cadre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers (le « Règlement 2019/2088 »)

#### Partie générale du prospectus

Des informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité ont été incluses dans la Partie générale du prospectus notamment la manière dont les risques en matière de développement durable sont pris en compte dans le processus d'investissement du Fonds.

#### Politique de placement

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens du Règlement 2019/2088.

La section « Aspects, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) », a été renommée « Aspects, environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – Transparence en matière de durabilité » et a été mise à jour, notamment pour préciser:

# ARVESTAR

## « Caractéristiques environnementales et sociales du Fonds :

Le Fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales au sens du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement 2019/2088 »).

La promotion des critères ESG se traduit par un engagement triple : (1) la défense des droits fondamentaux (screening normatif sur la base du Pacte mondial des Nations unies), (2) l'exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à des controverses ESG importantes (screening négatif) et (3) la stimulation des meilleures pratiques et le soutien aux efforts et réalisations en matière de durabilité (approche « best-in class »).

Cette section a également été complétée d'informations concernant la stratégie d'investissement du Fonds, la manière dont laquelle les critères de bonne gouvernance sont inclus dans le processus de décision d'investissement et des exemples de critères de sélection.

Plus d'informations se trouvent dans le prospectus.

\*\*\*\*\*

Les participants peuvent, s'ils le souhaitent, sortir sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant une période d'un mois à dater de la publication de cet avis (29 mars 2021).

Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques du fonds sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais :

- auprès de la société gestion : ARVESTAR, rue Guimard 19 – 1040 Bruxelles ;
- sur le site : [www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html](http://www.argenta.be/fr/a-propos-d-argenta/arvestar.html) ;
- auprès du service financier ARGENTA BANQUE D'EPARGNE SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers.

Le Conseil d'Administration de la société de gestion.